

Association « Hats-Berri »

PROJET D'ETABLISSEMENT

Crèche « Panpina »



Haurtzaindegia

Maison « Aldateia »
124 quartier Gahardou
64780 OSSES
Tel : 05 59 37 76 14
Mail : hats-berri.association@wanadoo.fr

Maison de la Petite Enfance
460 route de Lasse
64220 UHART-CIZE
Tel : 05 59 37 34 15
Mail : hats.berri@orange.fr

Modifié le 06/01/2025
Signature :
M^{me} Annick TROUNDAY
Directrice Générale
Coordinatrice Petite Enfance
HATS-BERRI
hats.berri@orange.fr
Tél. : 05 59 37 34 15

SOMMAIRE

Présentation.....	p 3
I Projet d'accueil	p 3
1.Prestations proposées	p 3
2.Dispositions particulières concernant l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique	p 5
3.Présentation des compétences mobilisées.....	p 6
4.Place des familles et leurs participations à la vie de l'établissement.....	p 9
5.Partenaires extérieurs.....	p 10
II. Projet éducatif/ pédagogique.....	p 11
1.Objectifs du projet pédagogique.....	p 11
a) objectifs en direction des enfants.....	p 12
b) objectifs en direction des parents.....	p 16
2. Moyens mis en œuvre pour respecter notre projet pédagogique.....	p 20
a) la communication.....	p 21
b) les différents espaces.....	p 21
c) les différents besoins.....	p 23
c)1. le « doudou » ou le besoin de sécurité interne.....	p 23
c)2. les autres besoins : repas, sommeil, propreté.....	p 25
d) déroulement d'une journée.....	p 31
e) fonctionnement de l'équipe.....	p 32
3. Pour ne pas conclure.....	p 34
III. Projet social et développement durable	p 35
1.Projet social.....	p 35
2.Protection de notre environnement au quotidien.....	p 37
IV. Annexes.....	p 39
Charte Nationale d'accueil du jeune enfant.....	p 40
Brochure lutte contre la mort subite du nourrisson.....	p 41
Brochure lutte contre les bébés secoués.....	p 42
Protocole « lait maternel à la crèche ».....	p 43

Présentation

Ce projet d'établissement a été élaboré entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2005, par les membres de l'équipe « Panpina », puis régulièrement réactualisé.

Dernière mise à jour, en janvier 2025.

I. **PROJET D'ACCUEIL**

1. Les prestations proposées :

La crèche « Panpina » située maison « Aldateia » 124 quartier Gahardou à Osses, est un établissement géré par l'association Hats Berri dont le siège social se situe au même endroit.

La crèche est financée par la CAF au moyen de la PSU (prestation de service unique)

La crèche « Panpina » est ouverte du lundi au vendredi, de 7h 30 à 18h 30.

Elle fonctionne toute l'année sauf les week-ends, les jours fériés et pour les périodes de fermetures annuelles qui sont :

- Le pont de l'ascension (en mai)
- Les 3 premières semaines d'août,
- Deux semaines entre Noël et jour de l'an.

Les différents contrats :

Il est proposé un contrat aux parents en fonction des besoins qu'elle expose.

L'unité de base de ces contrats est l'heure, le tarif étant calculé en fonction des revenus de la famille.

Chacune d'elle bénéficie donc de sa propre tarification (qui comprend le prix des repas), établie par référence au barème national et aux modalités de calcul élaborées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Elle varie en fonction des ressources et de la composition de la famille. Elle correspond à un taux d'effort modulable qui tient compte du nombre d'enfants de la famille, dans les limites d'un plancher et d'un plafond.

Les différents types de contrats sont :

- Contrat régulier : l'enfant est inscrit dans la structure selon un contrat établi avec les parents pour un forfait d'heures mensuel,

et fait l'objet d'une mensualisation (amplitude journalière de l'accueil, nombre d'heures réservées par semaine, par mois, pour l'année. Elle repose sur le principe de la place réservée.

Ex : Pettan :

Présence = 9H/18H = 9 h amplitude journalière
Jours : lundi + jeudi = 2 jours
Congés : 8 semaines dans l'année
Tarif horaire : 1.55 € de l'heure

Contrat régulier Pettan =

$9 \text{ h} * 2 \text{ jours/semaine} * (52-8 \text{ congés}) = 44$
 $9\text{h}*2*44 \text{ semaines} / 12 \text{ mois} = 66 \text{ heures} / \text{mois}$
 $66 \text{ h} * 1.55 \text{ €} = \mathbf{102.30 \text{ € mois}}$

Les modalités de déduction de jours en cas de maladie sont précisées dans le Règlement de Fonctionnement (hospitalisation, jours de carences, éviction de la crèche...)

Les heures ou jours supplémentaires seront comptabilisés chaque mois.

- Les contrats occasionnels : l'enfant, inscrit dans la structure, nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme prévisible d'avance. Les ressources sont connues et il est appliqué une tarification en fonction de celles-ci, précisé dans le contrat. Celui-ci ne fait donc pas l'objet d'une mensualisation puisque le responsable facture les prestations au réel de la venue de l'enfant.

Ex : Julie :

mercredi 16/05 = 14h/18h = 4h
jeudi 20/05 = 10h/18h = 8h
total = 12h * (tarif Julie = 0.67 €)
TOTAL MAI = **8.04 €**

- Les accueils type « urgence » : Il s'agit de cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence. Le responsable fait le possible pour répondre à cette demande particulière tout en s'entourant de précautions minimums pour le bien-être de l'enfant (entretien avec les parents, informations sur l'enfant, objet transitionnel ou « doudou » ...).
Si les ressources des parents ne sont pas accessibles lors de ce type d'inscription, et dans l'attente d'en avoir connaissance, il sera établi un tarif horaire plancher (cf : règlement de fonctionnement en vigueur dans la structure).

2. Dispositions particulières concernant l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique :

Notre structure se porte garante de l'accueil d'enfants atteints de handicaps ou d'une maladie chronique. Il y a un affichage de la charte d'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie.

Les locaux sont adaptés (accessibilité aux personnes à mobilité réduites) afin de faciliter l'accès de ces enfants ou même l'accueil de parents en situation de handicap. Un PAI (projet d'accueil individualisé) est mis en place entre le médecin de famille, la famille, la coordinatrice petite enfance et la référente santé et accueil inclusif. Cette dernière fera le lien avec les professionnelles ayant en charge l'enfant (formation si besoin).

Pour ce faire, un projet de réflexion autour du thème « comment accueillir l'enfant handicapé en collectivité, a été mené en 2007.

Cette formation nous a fait réfléchir à :
Comment penser cet accueil en amont d'une demande familiale, de continuer d'y réfléchir quand l'enfant est présent dans la structure, et enfin, d'élaborer ce travail en équipe dans des temps ultérieurs, d'échange et de partage.
Réajuster en permanence notre accueil et accompagnement de l'enfant et de sa famille au fur et à mesure de son évolution dans la structure
Toujours accompagner l'enfant porteur de handicap en le considérant comme un enfant d'abord, avec ses besoins spécifiques.

Il nous semble important de penser cet accueil en amont d'une demande familiale, de continuer d'y réfléchir quand l'enfant est dans la structure, et enfin, d'élaborer ce travail en équipe dans des temps ultérieurs, de réunions.

Avant d'être sollicitées pour un éventuel accueil :

Dans le cadre de nos réunions pédagogiques, avec une réflexion intra équipe.

Ce projet pourra s'enrichir de la présence d'intervenants extérieurs, venant témoigner des difficultés rencontrées dans cette pratique, des questionnements à amener sur ce thème (comment accueillir un enfant porteur de handicap ? Pourquoi ? Pour qui ? Avec quoi ? Avec qui ? Quand ?...)

Pendant l'accueil de l'enfant :

Par la présence éventuelle d'un professionnel extérieur (psychomotricien, orthophoniste...) qui se situerait, non dans l'action thérapeutique directe,

mais dans le soutien à l'action de l'équipe, dans un objectif d'animation de l'espace.

Après l'accueil :

Par l'élaboration d'un projet individuel autour de chaque enfant, accueilli dans sa spécificité. Cette réflexion porterait sur l'analyse de la qualité de l'accueil proposé, sur la clarification des objectifs poursuivis.

La supervision par la psychologue de la structure vient réguler les différents mouvements de l'équipe, apportant un temps de réflexion, différé par rapport à l'agir quotidien, et permettant une mise à distance, une élaboration mentale des éventuelles difficultés éprouvées par chacun.

Ainsi recevoir un enfant déficient fera l'objet d'une analyse de cette pratique au sein de l'équipe, dans un objectif de meilleure intégration et de socialisation de celui qui est avant tout, un enfant.

3. Présentation des compétences professionnelles mobilisées:

❖ Composition de l'équipe actuelle :

L'équipe de « Panpina » se compose de :

- **Maitena IBAR**, Infirmière Puéricultrice et directrice de la structure (35 h / semaine)
- **Camille GARAT**, Infirmière Puéricultrice et directrice administrative (35h/semaine)
- **Véronique TROUNDAY**, Auxiliaire de Puériculture, qui assure la continuité de la fonction de direction en l'absence de la responsable. Elle est présente 24,50 h / semaine.
- **Myriam TASTET**, auxiliaire de puériculture, présente 30 h par semaine et qui prend aussi le relais de la fonction de direction,
- **Laura LOZANO**, auxiliaire de puériculture, présente 35 h/semaine
- **Emma LAXALDE**, Educatrice de Jeunes Enfants, présente 35 h/ semaine
- **Aurélie DEMARCQ**, CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, présente 35h/semaine

- **Laurence LAMOTHE**, aide maternelle, présente 25 h / semaine
- **Amaia HIGOA**, aide maternelle, présente 9h45/semaine (également en poste sur la structure Haurren Xokoa)
- **Christelle GOUZOU**, Agent polyvalent, à la cuisine et à l'entretien, présente à mi-temps dans chaque structure.
- **Nathalie GUECAIMBURU**, cuisinière, présente 35h/semaine pour l'association Hats Berri
- **Marie-Laure SALLABERRENBORDE**, secrétaire, présente 14,50h/semaine pour l'association Hats Berri.
- **Annick TROUNDAY**, Educatrice de Jeunes Enfants, psychologue et coordinatrice petite enfance, est présente aux côtés des équipes en tant que directrice générale.

Cette équipe de professionnels intervient auprès des deux groupes de bébés/moyens et des grands, selon un planning établi de façon permanente.

Ainsi, chaque enfant connaît bien chaque membre de l'équipe et réciproquement.

En même temps, la régularité des présences des enfants selon leur contrat ainsi que de celle de l'équipe, permet à chacun de repérer les adultes référents sur sa plage horaire.

Le principe qui sous-tend ce fonctionnement est celui d'une bonne coordination dans l'équipe, d'une meilleure connaissance par chacune de tous les enfants des groupes, afin d'offrir un environnement cohérent et sécurisant quelles que soient les professionnels présents.

❖ Le médecin de la crèche :

La responsabilité médicale de l'établissement incombe au Dr RIVIERE, pédiatre.

Elle assume la responsabilité du suivi médical dans notre établissement, à une action de prévention dans le domaine de la santé en suivant le développement de chaque enfant, ses vaccinations, son bon état général.

Elle est habilitée à faire respecter aux parents de la crèche les règles qui régissent les collectivités en matière de santé.

Elle peut donc être amenée à prendre toute mesure nécessaire au bon fonctionnement de la structure en ce qui concerne la prévention ainsi que l'hygiène médicale.

Les enfants doivent être munis du carnet de santé et nous demandons vivement aux parents de le laisser dans le sac de leur enfant à chaque temps de présence de l'enfant à la crèche.

❖ La Référente Santé Accueil Inclusif (RSAI) (20h/an dont 4h/trimestre) :

Cette fonction est assurée par Maitena IBAR, infirmière Puéricultrice.

Ses missions sont les suivantes :

1° Informer, sensibiliser et conseiller l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;

2° Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;

3° Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;

4° Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;

5° Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;

6° Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;

7° Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec la coordinatrice petite enfance , au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;

8° Contribuer, en concertation avec la coordinatrice petite enfance à

l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;

9° Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative , à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

4. Place des familles et leurs participations à la vie de l'établissement :

Outre les temps formels des arrivées et des départs quotidiens, et les temps d'inscription et de familiarisation développés dans notre projet pédagogique, il est proposé aux parents des moments d'échanges au travers de différentes manifestations :

- Conférences /débats avec intervenants extérieurs sur des thèmes spécifiques
- L'assemblée générale, instance annuelle validant le fonctionnement associatif du gestionnaire « HATS-BERRI », reflète l'exercice écoulé. Ce temps de rencontre est l'occasion d'un échange d'informations sur différents registres (fonctionnement financier de la structure, projets, bilans des actions menées...), entre les membres de l'association, les autres parents, l'équipe de la crèche et les élus soutenant la structure « PANPINA ».
- Dans un contexte plus festif, mais toujours avec l'objectif de créer et d'entretenir un contact de qualité avec les familles, la crèche organise 2 manifestations ouvertes aux parents : **la fête de Noël** pendant laquelle un goûter rassemble parents, enfants et l'équipe autour d'une exposition photo ou d'un petit film vidéo, **et la fête de fin d'année en juillet**, qui symbolise le départ des « grands » à l'école. Ces moments placés sur un registre de détente, sont souvent l'occasion d'échanges riches avec les familles et qui créent des liens différents, privilégiés.

Nous avons également mis en place une bibliothèque à destination des familles, avec des livres abordant différents thèmes (parentalité, développement de l'enfant, etc.). Les parents s'inscrivent sur une fiche, et peuvent ainsi emprunter un livre afin de le lire chez eux.

Les rapports avec les parents font l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe qui essaie toujours d'être à leur écoute, de celle de leurs angoisses, de leurs incertitudes, mais aussi de leur sentiment de fierté d'être les parents de cet enfant là...

Ainsi, après dialogue et écoute des besoins, nous facilitons l'accueil d'enfants dont les parents rencontrent des difficultés sociales et professionnelles et/ou qui sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.

5. Partenaires extérieurs :

La crèche « PANPINA » s'inscrit dans un partenariat avec les différents organismes du réseau local, tels que :

- ⇒ La **C**aisse d'**A**llocation **F**amiliale, la **M**utualité **S**ociale Agricole, la **P**rotection **M**aternelle et **I**nfantile : partenariat financier et technique,
- ⇒ La **C**onseil **D**épartemental : partenariat financier et technique ainsi que culturel avec la mise en place d'actions de formation et d'interventions dans les structures,
- ⇒ La **C**ommunauté d'**A**gglomération **P**ays **B**asque partenaire financier
- ⇒ Le CMPEA de Saint Jean Pied de Port
- ⇒ Le laboratoire LANAGRAM : services en matière d'hygiène,
- ⇒ Les autres modes de garde ; contact régulier avec les collègues des autres structures, avec les assistantes maternelles du secteur, les écoles environnantes
- ⇒ La librairie d'Osses, où nous allons régulièrement emprunter des livres
- ⇒ LAEP présent à la crèche Haurren Xokoa à Uhart-Cize : flyers à disposition des parents

La crèche « PANPINA » s'inscrit dans un partenariat multiple qui signe son ouverture vers l'extérieur.

Notre établissement se veut en articulation avec les différentes instances locales, ayant comme objectif, une implantation solide et une participation active à la vie rurale locale.

II. PROJET EDUCATIF / PEDAGOGIQUE

« Une charte d'accueil du jeune enfant avec 10 grands principes pour grandir en toute confiance » décret du 30 août 2021.

Notre structure d'accueil petite enfance « Panpina » cherche avant tout à préserver un caractère familial.

Situé en milieu rural, ce mode de garde collectif reçoit des enfants provenant des villages alentours.

Ainsi ce lieu de vie permet aux familles de se rencontrer autour d'une équipe de professionnelles.

Celle-ci propose un accueil de qualité privilégiant la relation avec les enfants et leurs parents.

Cette équipe articule sa pratique autour des valeurs principales de son projet pédagogique : l'écoute, le respect de l'autre et la communication, dans un échange des compétences parentales et professionnelles.

L'objectif étant bien d'instaurer une relation de confiance mutuelle, afin de favoriser le bien-être de l'enfant durant son séjour dans notre structure.

1. Objectifs du projet pédagogique :

Ce projet pédagogique représente l'ensemble des objectifs fixés par l'équipe afin de favoriser les moments de vie de votre enfant au sein de notre structure.

Ce projet est mûri en équipe ; il est le fruit d'une réflexion commune de laquelle découle la cohérence de notre travail collectif.

Pour ce faire, notre réflexion axe ses objectifs à la fois en direction des enfants et de leurs parents, toujours dans un souci de percevoir l'enfant comme une entité unique, véritable lien entre la famille et sa structure d'accueil.

a) Objectifs en direction des enfants :

La base de notre travail, ciment de notre action au quotidien, se fonde sur un concept dont l'importance nous semble primordiale : celui du respect de l'autre, en l'occurrence, l'enfant.

Cette notion, véritable fil conducteur de notre réflexion, est le fondement à partir duquel s'articuleront les thèmes évoqués ci-dessous.

Il est bien évident qu'en fonction de l'âge de l'arrivée de l'enfant à la crèche, les objectifs prioritaires recherchés par les parents dans le choix de notre mode d'accueil, seront différents (réponse à un besoin de garde, socialisation, éveil pédagogique etc...).

Les éléments évoqués ci-dessous ne sont donc pas développés selon un ordre délibéré d'une quelconque priorité hiérarchique.

Notre souci étant plutôt d'approfondir ces thèmes afin que les familles puissent, à l'inscription de leur enfant, trouver dans ce projet, la réponse à leur(s) besoin(s) du moment.

❖ La socialisation :

Le rôle social d'une collectivité est essentiel. Favoriser la socialisation de l'enfant, c'est lui permettre d'intégrer un groupe de pairs mais également des règles qui régissent ce lieu de vie que constitue la crèche.

Au sein du groupe, il s'agit pour l'enfant d'apprendre à être, à communiquer, par le biais des outils dont il dispose en fonction de son développement du moment (gestes, expressions du visage, babillage, mots, phrases...).

Par le respect des autres (attendre son tour, prêter, demander, refuser, accepter...), l'enfant prend peu à peu sa place, dans le collectif, soutenu par l'intervention de l'adulte qui met en mots ses émotions (joie, tristesse, colère, fatigue...), tout en l'aidant à gérer les situations conflictuelles comme celles des échanges au quotidien.

Besoin de limites...

Respecter les autres, c'est aussi se respecter soi-même : Pour grandir, se construire et s'inscrire dans une société où il existe des règles, l'enfant a besoin de limites.

Il est indispensable de mettre des mots sur ce qui est autorisé comme sur ce qui est interdit.

En tant qu'éducateurs, notre rôle d'adulte est aussi d'amener l'enfant à comprendre ce qu'il a droit de faire ou non, en vue d'une bonne socialisation.

Les limites rassurent et sécurisent l'enfant.

❖ L'éveil pédagogique :

C'est de permettre à l'enfant de s'ouvrir vers l'extérieur, de découvrir le monde qui l'entoure, de faire des expériences à son rythme, en fonction de son développement psychomoteur et affectif.

C'est aussi lui donner la possibilité de développer ses différentes intelligences (langage, motricité, cognition, bien-être...).

Besoin de jouer...

Le jeu est un besoin aussi important que celui de manger ou de dormir.

Jouer c'est grandir, s'éveiller, apprendre, découvrir, partager, développer son habileté et ses capacités, se défouler, s'évader, imaginer, créer....

Pour favoriser cet éveil, notre équipe met en œuvre différents moyens, à commencer par une présence rassurante et non directive, une mise en mots des expériences variées, tout en proposant un environnement riche et propice aux découvertes de l'enfant.

Au cours de la journée différents jeux et activités sont proposés aux enfants :

Les jeux en libre accès :

- ❖ coin cuisine et accessoires
- ❖ garage, voitures
- ❖ animaux, ferme
- ❖ puzzles
- ❖ jeux d'encastrement
- ❖ coin calme, livres
- ❖ feutres et feuilles
- ❖ jeux moteurs

Les jeux dits « guidés » :

- ❖ peinture
- ❖ pâte à modeler/ pâte à sel
- ❖ récup
- ❖ gommettes
- ❖ découpage/collage
- ❖ cuisine

- ❖ marionnettes
- ❖ chants
- ❖ transvasement (graines, eau)
- ❖ musique
- ❖ aménagement espaces extérieurs

L'équipe propose également des activités autour de thèmes choisis ensemble, et que chacun déclinera à sa façon (la ferme, le cirque, les saisons...).

Ces activités sont proposées mais jamais imposées. Elles vont également permettre de travailler avec l'enfant certaines règles sociales telles que « rester assis quand on dessine », « aller jusqu'au bout de l'activité », « attendre son tour » ...

Cet éveil pédagogique commence dès l'arrivée de l'enfant dans le groupe des bébés et évolue avec lui jusqu'à « chez les grands ».

Selon le principe n°7 de la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant : **« fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».**

Ainsi nous avons pensé et aménagé les espaces de jeux afin qu'ils soient « ouverts » : les enfants peuvent circuler librement, aller d'un « coin » à l'autre et combiner plusieurs jeux.

Nous avons également fait le choix de mobilier à couleurs neutres.

Nous encourageons au quotidien les enfants, peu importe leur sexe, à aller vers les activités et jeux qui suscitent leur intérêt.

Nous n'empêcherons jamais et n'inciterons jamais un enfant à prendre tel ou tel jouet en fonction de son sexe.

Cette thématique sur le bien-fondé d'agir contre les stéréotypes dès le plus jeune âge est expliquée aux parents lors de la première inscription de leurs enfants.

De plus différentes affiches de communication pour lutter contre les stéréotypes de genre sont affichées.

Besoin d'expressions de ses ressentis ...

Nous encourageons l'enfant dans l'expression de ses propres émotions, et notamment au travers de la réunion (**atelier des mots ELEAK**) mis en place avec le groupe des grands.

C'est un temps, où chaque enfant s'il le désire pourra grâce à une poupée (aux différentes expressions : contente, triste, en colère), exprimer son humeur du jour.

Nous mettons en place cette réunion 1 fois par semaine.

Pour cela un rituel de début et de fin est mis en place avec la chanson des émotions.

Une fois la réunion terminée, un coin dessin est là, afin que ceux qui n'ont pas pu, ou pas osé s'exprimer puissent le faire en dessinant.

Besoin de détente...

Nous organisons aussi régulièrement un temps de relaxation avec le groupe des grands. Ce temps calme est proposé en fin de matinée dans le but de se poser.

Pour cela une ambiance tamisée est créée avec une musique calme en fond sonore. Les enfants s'allongent sur une couverture douce, et une fille de l'équipe (ainsi que les enfants eux-mêmes) se font passer une plume sur le visage, ou une balle sur les bras, pendant que l'autre fille de l'équipe met en mots ce qu'il se passe.

Besoin de mettre des mots ...

Pour finir, le départ de chaque enfant de la crèche (entrée à l'école, déménagement, arrêt de travail de la mère...) est mis en paroles, exprimé devant le groupe de pairs et fait l'objet d'un « cadeau » confectionné par les copains de la section, afin de ritualiser le départ, marquer symboliquement la séparation d'avec la crèche, du côté de celui qui part ainsi que de ceux qui restent...

C'est une façon pour le petit qui s'en va de garder une trace et de faire relais avec sa nouvelle situation.

❖ Autonomie de l'enfant (l'aider à faire seul) :

Reconnaître les compétences du tout petit, c'est lui permettre de grandir, d'appriivoiser l'espace et le temps. Notre action se situe aussi dans cette acquisition progressive de son indépendance, dans un dialogue permanent avec les parents.

L'aider à faire seul, le stimuler à être grand mais en lui laissant quand même le temps de le faire à son propre rythme, tous les enfants n'étant pas prêts en même temps et dans tous les domaines à grandir...

Le groupe stimule chacun, l'incite à progresser, toujours avec la présence cadrante et sécurisante des professionnels auprès de lui.

En effet, en grandissant l'enfant a envie de faire de plus en plus de choses seuls, il évolue et tente de devenir autonome grâce à l'encouragement de l'adulte.

L'autonomie dans notre structure s'effectue même chez les plus jeunes (les 1 an à 2 ans), par des petits gestes simples : participer au rangement de la salle en mettant 1 ou 2 objets à sa place, accepter de poser son « doudou » pour participer à un jeu, descendre seul des marches etc. ...

Cette démarche s'accroît encore chez les plus « grands » (2/3 ans) : ranger les feutres et la feuille de dessin, se déshabiller seul avant la sieste, apprendre à formuler ses demandes, à accepter celles des autres...

Le temps du repas est également un moment où les grands ont l'occasion de « s'affirmer », car ils vont se servir tout seuls à une table, remplissent leur assiette d'aliments, puis retournent s'asseoir (système de mini « self »). Ils gèrent ainsi par eux-mêmes la quantité de nourriture dont ils ont besoin, tout en coordonnant leurs mouvements pour se servir et s'installer.

L'autonomie passe aussi par l'apprentissage de la propreté, dans lequel l'adulte a un rôle très important. Cette étape souvent vécue comme essentielle par les parents leur appartient évidemment en premier lieu. Ce sont eux qui débiteront cet apprentissage dans l'espace sécurisant familial.

Puis, c'est en concertation avec la crèche que les parents traverseront cette période, l'équipe prenant le relais du passage au pot, dans une mise en mots permanente (encouragements, félicitations, minimisations des tentatives infructueuses) et toujours en respectant le rythme, la maturité et l'envie de chaque enfant d'accéder à ce stade d'enfant ayant acquis la propreté.

La disposition des locaux dans la salle de jeux des grands incite également à l'autonomie : installée en différents « coins » (dînettes, légos, livres, puzzles...), l'agencement de la pièce et son organisation permet à chacun de prendre l'initiative de son activité ou de son jeu (ou de ne rien faire ! ...), sans nécessairement passer par la demande à l'adulte.

Il s'agit de respecter son libre choix, ses goûts, ses envies du jour ou du moment...

b) Objectifs en direction des parents :

Les objectifs en direction des parents ne peuvent être atteints que si une bonne communication se met en place entre eux et l'équipe de professionnelles.

Il existe 3 moments clés favorisant cet échange :

LA DEMANDE D'ACCUEIL ET L'INSCRIPTION :

Les parents prennent contact pour la première fois avec la structure qui va accueillir leur enfant. Le responsable donne une information la plus détaillée possible, visant ainsi à restituer aux parents les éléments nécessaires à leur prise de décision concernant le mode de garde qu'ils choisiront pour leur enfant.

Cette notion de choix est essentielle car elle permet aux familles de décider en connaissance de cause et, si la crèche est élue, d'adhérer déjà avec ce système de garde collectif.

Une fiche de demande d'accueil leur est remise.

La qualité de cet échange est essentielle pour les futures relations qui s'instaureront entre la famille et les professionnels. Nous sommes donc à l'écoute de leurs besoins et de leurs questionnements.

La demande d'accueil fera l'objet d'une évaluation par la commission de remplissage, composée de la coordinatrice de l'association Hats Berri et des responsables des 2 structures gérées par ladite association.

Chaque demande sera évaluée en fonction des besoins de la famille et selon les critères suivants :

- le nombre de places disponibles dans les structures
- les jours et les horaires souhaités par la famille
- le lieu d'habitation de la famille
- le lieu de travail éventuel du ou des parents
- les éventuelles situations d'urgences psychosociologiques

Un accueil prioritaire est réservé pour les familles présentant une situation de vulnérabilité psychosociale, dans le cadre des places attribuées aux réservataires.

Toute demande de place fera l'objet d'un enregistrement sur une liste d'attente.

Dans un délai de 3 mois après réception de la demande d'accueil, la commission d'attribution des places se réunira (composée de la même façon que la commission de remplissage) et la coordinatrice petite enfance se mettra en contact avec la famille pour lui transmettre sa proposition et finaliser l'inscription.

Une réunion des nouveaux parents sera alors organisée, où une présentation du projet sera faite par les responsables des 2 structures et la coordinatrice, et où chacun pourra poser ses interrogations.

L'enfant ne pourra fréquenter qu'une seule structure de l'association.

LA PRIODE DE FAMILIARISATION :

Elle est alors programmée, selon un protocole défini dès le départ, s'échelonnant sur environ plusieurs présences, étalées sur 2 semaines et ce juste avant l'entrée effective de l'enfant à la crèche. Progressivement, l'enfant restera de plus en plus longtemps dans la structure et son parent de moins en moins. Toutefois, et de façon incontournable, le parent restera toujours au moins 3 fois une heure à la crèche avec le bébé (davantage si nécessaire), puis le parent sera présent 1/2 heure et confiera son enfant à l'équipe pendant une heure et ainsi de suite jusqu'à atteindre une journée de présence de l'enfant à la crèche.

Pendant les trois premières heures de familiarisation avec le parent dans les locaux, la directrice s'entretient avec lui des habitudes de l'enfant, remplit le dossier d'inscription, de tarification, donne les documents de la structure (protocole médical, règlement de fonctionnement, projet d'établissement) et donne tous les renseignements concernant l'organisation de la structure, le déroulement des activités, le fonctionnement pratique et pédagogique de l'endroit.

Ces temps d'échange se font dans un premier temps au bureau de la directrice puis pour les autres temps dans les lieux de vie des enfants, en leur présence mais aussi en présence de l'équipe qui se familiarise déjà avec le petit ainsi que sa famille avec la structure.

Ainsi, cette familiarisation est réellement tripartite :

familiarisation du bébé avec le lieu d'accueil (nouvelles odeurs, nouveaux bruits, visages, décors, nouvelles voix...). Toutes ces expériences inconnues peuvent être sources d'angoisse pour le bébé ; Il est donc important qu'elles se déroulent en présence, rassurante, de la maman ou du papa, qui tiennent leur bébé contre eux, lui parle, lui explique....

Connaissance par les parents du lieu et de l'équipe qui va accueillir leur enfant, dans une mise en confiance mutuelle indispensable à l'instauration des liens de qualité entre les professionnels et les parents.

familiarisation également du côté de l'équipe qui découvre un nouveau bébé, ses habitudes, son mode de fonctionnement mais aussi les liens tissés entre lui et sa mère, son père.

Ce protocole du temps de familiarisation peut à tout moment être modifié, assouplit si le responsable perçoit une difficulté de séparation du parent d'avec son enfant.

Cette notion de durée est très importante : il est clairement signifié au parent qu'il peut prendre du temps pour s'habituer à laisser son enfant.

Le fait même de savoir pour le parent que la structure sera capable de s'adapter à ses possibilités de séparation, permet une mise en confiance et un respect qui l'autorise ainsi à exprimer ses émotions, pour mieux nous confier son bien le plus précieux : son enfant !

Ce temps de familiarisation à 3 partenaires est indispensable, primordial à l'établissement d'une relation de confiance entre les parents et l'équipe. Il signera pour les trois années à venir en général, la qualité de ces relations établies dès ce premier temps d'accueil.

Ainsi, tout au long de leurs passages dans les locaux de la structure, les liens de qualité établis dès la familiarisation entre l'enfant, ses parents et les professionnels se renforceront de façon mutuelle, dans un objectif partagé de cohérence éducative et psychologique.

LES TRANSMISSIONS AUX PARENTS :

Nous transmettons à la famille, nos valeurs de respect de leur façon de faire en tant que parents, manière « suffisamment bonne » pour que nous prenions le relais.

Cette notion de transmission, de relayer leur façon de procéder, sans ne jamais prendre leur place de parents nous semble très importante. Nous les reconnaissons dans leur fonction parentale, en leur restituant systématiquement (dans nos comptes rendus quotidiens par exemple) leur statut de « parents de ».

Notre objectif est de nous situer dans un échange professionnels / parents que nous souhaitons le plus symétrique possible : nous ne sommes pas « celles qui savent » et les parents non.

Nous pouvons bien sûr partager avec eux le fruit de notre expérience pour éventuellement les guider tout au long des différentes étapes du développement de leur enfant (acquisition de la continence, passage à la cuillère, périodes d'opposition...) mais nous sommes persuadés que les parents savent le mieux pour leur enfant. Nous acceptons au quotidien la charge et la responsabilité qui nous est confiée par eux au sujet de leur progéniture, sans cependant se substituer à eux en tant que parents.

Ainsi, les transmissions du matin (recueil d'info de la veille, de la nuit etc...) et celles du soir (déroulement de la journée, récit des différents événements, anecdotes éventuelles...), sont des moments précieux d'échanges oraux (des notes sont cependant tenues dans un cahier prévu à cet effet, pour garantir

la fiabilité des informations, transmises tout au long de la journée et pour chaque enfant entre les membres de l'équipe puis le soir aux parents). Nous prenons le temps de se dire au revoir, de se dire à quelle heure et qui viendra chercher l'enfant.

2. Moyens mis en œuvre pour respecter notre projet pédagogique :

Nous développerons dans cette partie, les moyens que nous nous donnons pour atteindre ces objectifs à savoir, en premier lieu, le **respect de l'enfant** qui, comme un fil conducteur, traverse notre projet éducatif, révélateur de la pédagogie qui nous anime.

Ce respect se décline de différentes manières :

- Par la **communication** qui privilégie la **parole**, aussi bien dans sa forme (ton utilisé pour s'adresser aux enfants ainsi qu'aux adultes entre eux), que dans le fond (parler « juste » et « vrai »).
- Par le respect du bagage culturel de chaque enfant, notre structure étant **bilingue** basque/français
- Par le respect des **espaces** de chacun (lieu de vie des « bébés/moyens », lieu de vie des « grands ») ainsi que des **temps** propres à chaque enfant (respect de son développement psychomoteur ainsi que de son rythme biologique).

Le déroulement d'une journée viendra enfin décrire de quelle façon s'articulent ces espaces/temps au quotidien.

a) La communication orale :

- ❖ La parole : Il est capital de s'adresser à l'autre, quel qu'il soit (enfant ou adulte), en lui témoignant le respect dû à sa condition d'être humain. Pour cela, nous veillons à parler à chaque enfant sur un ton correct, mature qui le considère comme une personne pensante donc existante !
- ❖ Le bilinguisme : Notre structure accueille des enfants qui arrivent avec leur propre bagage culturel. Les deux langues présentes dans notre

environnement immédiat, le basque et le français, sont favorisées, dans un respect évident du bain culturel dans lequel s'inscrivent les familles.

Ainsi, nous contribuons au bilinguisme précoce choisi par les parents qui nous en font la demande, en nous adressant à chaque enfant dans sa propre langue maternelle, à condition que cette langue soit présente régulièrement dans l'environnement immédiat de l'enfant.

Lors des activités en groupe, les consignes sont données dans chacune des deux langues.

La spécificité de cet accueil bilingue distingue notre crèche depuis son ouverture en 1988, puisqu'elle était alors pionnière en la matière.

b) Les différents espaces :

Nous avons 3 lieux de vies (une pour les bébés, une pour les moyens et une pour les grands). Cependant sur certains temps de la journée il est possible que ces différents groupes se rencontrent et soient ensemble.

Les différents espaces qui vont être décrits ont été pensés, aménagés en fonction de la tranche d'âge à laquelle ils s'adressent, du développement psychologique et moteur des enfants qui les fréquentent.

❖ Lieu de vie des « bébés »

Cet espace rassemble des enfants allant de 3 mois (bébés) à 1 an.

Les tout-petits ont surtout besoin de la présence rassurante du professionnel qui s'occupe de lui de façon privilégiée, en répondant à ses besoins, en s'adaptant à sa personnalité, en respectant ses rythmes de veille, de sommeil, de repas, de changes mais également de moments de tendresse et d'affection.

Cette notion est primordiale car nous tenons compte de façon importante des besoins affectifs du nourrisson, sans jamais nous substituer aux parents mais en prenant le relais de la sécurité affective dont ont besoin les bébés pour s'épanouir, se développer dans un sentiment continu d'exister, et ainsi se sentir bien à la crèche.

L'expression de cette tendresse est d'autant plus recherchée par le bébé qu'une journée représente pour lui un temps long sans la présence affectueuse de ses parents, car leur notion du temps est différente de celle des adultes que nous sommes.

Peu à peu, les bébés deviennent plus autonomes apprennent à s'asseoir seul sur le tapis ce qui leur permet des nouvelles possibilités de manipulations manuelles. Les différents hochets de formes, couleurs, textures variées sont là pour contribuer à l'éveil des petites mains qui s'agitent et se coordonnent petit à petit.

❖ Lieu de vie des « moyens »

A partir de 1 an environ, la position debout puis l'acquisition de la marche permet au « **moyen** » d'accéder à plus d'autonomie, de découvrir de nouveaux espaces, de nouvelles explorations motrices.

L'environnement qui lui est alors offert est celui d'un lieu qui répond à ses besoins de mouvements, qui le stimule et l'incite à ces différentes découvertes.

Ainsi, tous les jeux et jouets sont à leur disposition, pour être manipulés, touchés, léchés, jetés, mordus, câlinés, les boîtes vidées puis remplies, dans un va et vient incessant du « caché-retrouvé » si important au développement psychique de cette tranche d'âge.

Les plus grands de ce lieu de vie (vers 18 mois) sont peu à peu initiés à de petites activités : les premiers puzzles adaptés à petits doigts un peu patauds, permettent l'ébauche des premières préhensions fines (pouce/index), des premiers coloriages (avec de gros crayons de cire), et des premières gommettes.

Notre objectif est alors d'introduire tout en douceur, les consignes qui seront sollicités chez « les grands », en mobilisant leur capacité de concentration, pour une adaptation progressive à l'étape ultérieure.

Les différentes périodes d'opposition présentes dans ces âges, sont l'occasion pour l'équipe d'une mise en mots des conflits, des tensions.

Poser les limites au-delà desquelles la liberté de chacun s'arrête à celle d'autrui, est aussi un acte de socialisation et de citoyenneté.

Il s'agit ici d'un besoin fondamental que le petit éprouve, celui de sa construction psychologique, qui saura s'appuyer sur le « non » fondateur, celui qui jette les bases de sa personnalité, qui sera d'autant plus forte qu'elle aura su trouver les limites qu'elle a cherché (2^{ième} organisateur psychique selon Spitz).

Notre fonction d'adulte et surtout de professionnels, se situe également dans cette responsabilité-là.

❖ Lieu de vie des « grands »

La salle de jeux des « grands » est donc installée en différents « coins », chacun de ces agencements correspondant à des activités spécifiques.

A partir de 18 mois environ, l'enfant entre dans une phase dite « d'imitation symbolique » où il joue à être « papa » ou « maman ». Il est donc important de lui offrir un espace où il pourra à loisirs exercer son imaginaire, riche, qui s'exprime dans les jeux de poupée et dinettes, par les jouets de bricolage ou de tracteur...

Les livres, les dessins, les puzzles sont à leur libre disposition, dans un objectif de respecter au mieux les différentes individualités mais également la démarche vers l'autonomie, toujours dans une perspective d'éveil pédagogique. Ces notions sont développées plus haut.

Cet espace est animé par un membre de l'équipe, qui veille à garantir le respect des premières consignes qui gèrent ce lieu (ranger un puzzle quand il est terminé, remettre le dessin dans le casier prévu à cet effet, rester assis le temps d'une activité...).

Ces premières « contraintes » marquent aussi la transition vers une certaine maturité de l'enfant qui signe l'évolution logique de son développement psychologique et que le professionnel accompagne de sa présence, tout au long du passage de l'enfant dans la structure.

c) Les différents besoins :

Comme nous l'avons évoqué précédemment, nous respectons le rythme d'évolution de chaque enfant. Les différences de maturité d'un petit à l'autre, nous incitent à appréhender chacun d'eux dans son individualité, autant qu'il est possible dans le collectif.

Ainsi, certains seront très vite autonomes pour manger seuls à la cuillère, d'autres auront besoin d'être accompagnés plus longtemps dans cet apprentissage.

Il en est de même pour l'acquisition de la marche : l'un demandera des mains secourables alors que l'autre sait déjà ramper seul et se lève sur ses jambes !

Le développement psychomoteur des bébés leur est propre et nous suivons leurs évolutions en les accompagnant à leur rythme.

c) 1. Le « doudou » ou le besoin de sécurité interne :

Fameux « objet transitionnel », comme l'a défini le pédiatre psychanalyste Anglais D. Winnicott, le doudou est cher au cœur des bébés, des parents... et des professionnels des crèches !

Le doudou garde avec lui, l'odeur si rassurante de l'« etxea » du tout petit, et une texture qui lui évoque peut-être la douceur de la peau de sa maman, de son papa...

Véritable compagnon de route, entre « l'intérieur » et « l'extérieur du petit Homme, celui-ci s'appuiera sur ce « makila » symbolique, qui l'aidera à être, à ramper, à marcher, à parler, à ressentir, bref, à grandir...

Flambant neuf, puis peu à peu usé, défraîchi, mâché, il « pue si bon ! » pour lui !!...

Peut-être qu'aita ou ama le choisira pour lui au départ, il confirmera ou changera ce choix plus tard et notre bébé deviendra grand, avec son fidèle ami, pour l'aider à supporter ses moments de fatigue, de gros chagrin et de grands bonheurs...

Réconforté par le doudou, l'enfant traversera les espaces et les temps de sa petite vie riche en émotions, en gardant au fond de lui une certitude, celle que les gens qui l'aiment continuent d'exister autour de lui, même s'il ne les voit pas... Il le sait, il le sent...

Le doudou, ou objet transitionnel, est très important pour l'enfant, car il lui permet d'acquérir une certaine sécurité affective indispensable pour bien grandir.

Il est le lien permanent entre la maison et la crèche.

De ce fait, nous trouvons important que l'enfant, même s'il n'a pas de doudou attitré, amène quelque chose de la maison (foulard... avec odeur de la maison, de la maman, du papa, de la famille) pour permettre ce lien.

En cas d'oubli, nous incitons les parents à aller le chercher, même si une petite réserve de peluche est prévue.

A la crèche, l'enfant peut aller chercher son doudou quand il le souhaite, quand il en éprouve le besoin, mais à certains moments de la journée (repas, activités) nous l'invitons à le poser pour permettre une certaine autonomie.

Il est évident que le doudou a une place prépondérante dans la vie de l'enfant et donc dans la structure. Il dort dans « l'arbre à doudous », mais si un besoin de câlins se fait sentir, quel que soit l'âge de l'enfant, il n'hésitera pas à sortir de son arbre !

Alors, le doudou ? Un « incontournable besoin d'être » ...

Le doudou a une place indispensable à la crèche pour que l'enfant s'y sente bien.

c) 2. Les autres besoins : repas, sommeil, propreté...

Les repas :

Une cuisinière confectionne quotidiennement les repas au sein de la crèche à Haurren Xokoa à Uhart-Cize, selon un menu équilibré et adapté à chaque âge de l'enfant. Tous les jours une aide cuisinière amène ensuite les repas confectionnés à la crèche d'Osses.

Le menu de la semaine est affiché et il tient compte des besoins des enfants mais également de la saison et donc des produits disponibles.

Les différents repas sont un moment convivial et les plats goûteux et équilibrés.

Quant à la diversification alimentaire, il est demandé aux parents de démarrer les nouveaux aliments à la maison. Le relais est ensuite pris à la crèche. Le suivi alimentaire est individualisé grâce à une fiche alimentaire qui sert de relais entre les modifications alimentaires démarrées à la maison et la crèche.

LE BESOIN DE MANGER

Au sein de la structure, le rythme de chaque enfant est respecté. L'équipe s'adapte aux besoins spécifiques de chaque enfant. Aussi, l'enfant est accueilli après avoir pris son petit déjeuner.

- **L'alimentation des bébés :**

L'alimentation lactée :

Les biberons sont préparés dans la biberonnerie et ils sont donnés dans la section des petits. Les parents fournissent également un biberon et le laissent à la crèche.

Le lait maternisé :

Il est fourni par la structure (marque unique). Les parents qui le souhaitent, peuvent apporter un autre lait. A ce moment-là, nous lui proposerons d'apporter ce lait soit dans sa boîte neuve ou bien sous forme de dosettes.

Lorsque le biberon est préparé et chauffé, il doit être consommé dans les 30 minutes suivantes. Si l'enfant ne le finit pas, ou qu'il s'endort, il est nécessaire de lui en préparer un autre avec un nouveau biberon.

Chaque biberon est noté au nom de l'enfant. Un descriptif de la tétine est fait et inscrit sur le tableau dans la biberonnerie, ainsi que les doses, les régimes particuliers...

Le lait maternel :

La poursuite d'un allaitement maternel est tout à fait possible et faisable pour un enfant accueilli en crèche, quel que soit son âge.

La maman peut donner son lait sur place, en emmenant son enfant (si elle n'a pas eu le temps de le faire avant) ou venant le chercher. Un lieu calme peut alors être mis à disposition.

Si la famille fait le choix de la continuité de l'alimentation par le lait maternel à la crèche, nous conviendrons ensemble de la manière de faire en y apportant toutes nos connaissances professionnelles d'un côté et toutes les compétences maternelles de l'autre.

L'introduction des aliments :

Ce sont les parents qui introduisent en premier de nouveaux aliments, de nouvelles textures, dans l'alimentation de leur enfant, pour prévenir d'éventuelles allergies. Ce n'est jamais la crèche qui commence.

La famille tient les professionnels au courant de l'évolution de l'alimentation de l'enfant via la fiche alimentaire et/ou aux transmissions du matin ou du soir.

Lorsque l'alimentation en morceaux est bien installée, l'enfant mangera le repas proposé à la crèche, quels que soit les aliments le composant.

• **L'alimentation des plus grands :**

Le menu journalier est affiché pour les parents.

Aucun aliment venant de l'extérieur n'est accepté, sauf en cas de contre-indication médicale telle que allergie très importante (PAI mis en place dans ce cas).

Avant chaque repas, les plus grands enfants se lavent les mains. Après le repas, ils ont à leur disposition des gants pour se laver les mains et le visage et ils le font devant un miroir.

Nous ne forçons pas un enfant à manger, mais nous l'invitons à goûter.

Le temps du repas est un temps calme, de partage, d'échanges, où l'adulte est disponible pour chaque enfant et où le rythme de chacun est préservé.

Les différents repas :

- ❖ Le repas du midi a lieu vers 11h15. Les « grands » font le self !
Sur une banquette à hauteur d'enfants, nous disposons des plateaux à 3 compartiments, l'entrée et le plat.
L'enfant se sert seul à manger sous la surveillance d'un adulte, puis va s'asseoir à table avec son plateau. Ainsi nous encourageons l'enfant à évaluer s'il a très faim ou pas, il travaille sa dextérité puisqu'il se sert seul, et travaille la coordination de ses mouvements ainsi que son équilibre en allant s'asseoir son plateau à la main.
Le dessert est ensuite proposé en fin de repas.
Les moyens « grands » qui commencent à manger tout seuls, sans aide de l'adulte prennent les repas dans le même espace que les grands ; ainsi ils voient comment les grands font et sauront rapidement faire seuls lorsqu'ils passeront dans le groupe des grands (apprentissage par imitation).
- ❖ Bébés et « petits » moyens prennent leurs repas dans leur espace. En chaise haute, à bras ou en transat pour les bébés. Dans le respect du développement de chacun.
Nous proposons également entrée et plat dans des assiettes compartimentées, puis le dessert.
- Le goûter de l'après-midi a lieu vers 15h30, dans la salle à manger, ou parfois dehors si la météo le permet.
- Les goûters des bébés se font à partir de 15h15 environ et selon l'heure à laquelle les enfants ont déjeuné.

Les enfants qui n'ont pas participé au repas en même temps que les autres (sieste) ont leur repas conservé, et le prennent au lever.

• **Allergies :**

Il est important d'être vigilant au moment des repas.
Chaque allergie est notée dans la salle à manger et dans la cuisine.

Si l'allergie est trop lourde, les parents peuvent apporter le repas de leur enfant.

Un protocole est établi pour chaque enfant allergique avec le médecin de la crèche. (PAI)

Le sommeil :

Le rythme des siestes se fait en fonction des besoins de sommeil de chacun afin d'assurer une continuité entre la maison et la crèche.

Les rythmes d'endormissement sont respectés.

Parce que dormir est aussi important que de manger pour un enfant, l'équipe pédagogique sera particulièrement attentive à ce besoin-là.

Le sommeil est un besoin primordial chez l'enfant, dont il est essentiel de préserver le rythme.

Nous avons quatre chambres, composés de lits à barreaux pour les bébés et les moyens, et pour les plus grands des lits au sol sont installés.

Chaque chambre porte un nom pour permettre aux enfants d'avoir un repère.

Besoin de dormir et de se reposer...

- **La sieste chez les petits :**

Les plus petits sont couchés en body dans une turbulette fournie par la crèche.

Les rituels d'endormissement sont respectés (doudous, tétines, bercement...). En revanche nous n'acceptons pas les biberons d'endormissement, et les enfants sont **exclusivement couchés sur le dos**. Le couchage sur le ventre est formellement interdit à la crèche et vivement déconseillé à la maison. Nous restons à votre disposition pour en parler.

Pour permettre une surveillance permanente, les professionnels vont très régulièrement dans les chambres, et un interphone est présent dans chaque chambre.

- **La sieste chez les moyens et les grands :**

Après le repas, les enfants sont invités à se déshabiller, en body ou tee shirt, puis à aller aux toilettes ou à venir changer leur couche. Lorsque les enfants sont prêts, nous les invitons à un retour au calme (chants, lecture...) avant de rejoindre leur chambre.

Chaque enfant a son propre lit.

Un adulte reste avec eux pendant le temps de sieste. Celui-ci lève les enfants au fur et à mesure de leur réveil.

- **Les temps calmes pendant la journée :**

Un coin doudou est aménagé au sein de la crèche pour que les enfants puissent s'y ressourcer en cas de besoin.

De même, l'accès au doudou est libre, si l'enfant en ressent le besoin.

D'autre part, des temps de retour au calme sont proposés accompagnés de musique douce, de chants, de relaxation, de lectures...

L'hygiène :

Dans la vie de tous les jours, et encore plus en collectivité, nous faisons attention à notre hygiène et celle de nos enfants.

Nous trouvons primordial, en tant que professionnels, de se laver les mains dès notre arrivée à la crèche, après chaque change, avant et après les repas, quand on mouche un enfant ou que l'on se mouche, lorsque nous allons aux toilettes ou lorsqu'un enfant est malade voire contagieux.

Les enfants aussi doivent se laver les mains avant et après les repas, et pour les plus grands, après le passage aux toilettes.

Les changes :

Ils se font à l'aide d'un gant, d'une serviette, de savon, de l'eau ou liniment oléo calcaire. Ils se font selon les besoins de l'enfant (environ toutes les 3 heures).

Nous notons sur le cahier de transmissions, l'heure à laquelle la couche a été vérifiée (changée ou non), et le descriptif.

Le change est un moment privilégié, d'intimité, au cours duquel l'adulte peut détecter différents problèmes cutanés (érythèmes fessiers, mycoses, maladies éruptives...) et ainsi adapter les soins prodigués à l'enfant selon le protocole.

Ces informations sont notées sur le cahier et doivent être transmises au parent. Tout symptôme de maladie contagieuse peut entraîner l'éviction de l'enfant (varicelle...) selon un protocole.

- **Acquisition de la continence :**

L'acquisition de la continence c'est avant tout apprendre à faire pipi et caca seul. Cela demande parfois du temps.

L'enfant doit être prêt psychologiquement et physiologiquement, il est donc important de l'accompagner par la parole.

A la crèche, nous n'en prenons jamais l'initiative, nous sommes le relais des parents.

C'est donc à eux de commencer cet apprentissage de la propreté de leur enfant, mais nous proposons aux parents de les accompagner dans cet apprentissage, grâce à notre expérience professionnelle.

Dans cette étape, par souci pratique et d'autonomie, il est conseillé que l'enfant soit à l'aise dans ses vêtements (pas de salopette, de ceintures, des vêtements faciles à retirer par lui-même).

L'accès aux toilettes est libre, en faisant attention à l'intimité de chacun.

Laissons du temps au temps aux enfants !

- **Organisation :**

- ❖ Gants et serviettes : les gants sont mis au sale après chaque change. Les serviettes personnelles à chaque enfant sont changées régulièrement et dès que nécessaire.
- ❖ Couches de la crèche : les couches sont fournies par la crèche (marque unique).
- ❖ Changes : les habits souillés sont rendus aux parents dans le sac de l'enfant. En plus du change que les parents doivent fournir pour leur enfant, nous avons en secours quelques vêtements de dépannage qui doivent nous revenir propres.

L'autonomie passe aussi par l'apprentissage de la continence, dans lequel l'adulte a un rôle très important. Cette étape souvent vécue comme essentielle par les parents leur appartient évidemment en premier lieu. Ce sont eux qui débiteront cet apprentissage dans l'espace sécurisant familial.

Puis, c'est en concertation avec la crèche, que les parents traverseront cette période, l'équipe prenant le relais du passage au pot/aux toilettes, dans une mise en mot permanente et toujours en respectant le rythme, la maturité et

l'envie de chaque enfant d'accéder à ce stade d'enfant ayant acquis la continence.

d) Déroulement d'une journée :

D'une façon schématique, nous allons décrire les moments principaux qui découpent une journée « type » dans notre structure.

Il s'agit bien de repérer des séquences qui servent de repères temporels dans le déroulement journalier.

Cependant, il est à noter que ce découpage se rapporte davantage à une temporalité qui concerne les « grands ».

En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, le déroulement des journées chez les bébés/moyens se passe en fonction de leurs besoins, qui changent par définition selon les jours et les enfants présents.

Journée « type »

- **7 h 30 :** Ouverture des locaux et accueil échelonné des enfants dans la salle du milieu.
- **8H30 :** Les grands descendent dans leur salle de jeux. Les bébés et les moyens rejoignent leur salle.
- **9 h 30 / 11 h 15 :** Différents jeux et activités dans la salle de jeux des grands et/ou jeux dans le jardin, dès que le temps le permet les bébés et les moyens profitent également de l'espace extérieur. Pour profiter au mieux des différentes activités proposées mais aussi dans l'objectif de s'insérer dans le groupe, nous conseillons vivement aux parents d'amener leur enfant à la crèche pour 10 h au plus tard. Il bénéficie ainsi des apports de la collectivité.
- **11 H 15 / 12 H :** Repas selon les modalités décrites précédemment. Les soupes sont disponibles dès 10 h 45 pour les bébés qui ont déjeuné les plus tôt.
- **12 h / 12 h30 :** Changes, déshabillage pour la sieste.
- **12 H 30 / 12 H 45 :** Temps de chants et de comptines : rituel avant l'endormissement, ce moment privilégié dans notre structure (chants populaires et classiques dans les deux langues) existe chez les moyens comme chez les grands. Tout doucement, les petits s'apaisent pour mieux se laisser aller à un sommeil réparateur, celui de la sieste.

- **12 H 45 / 14 H 45** ou plus : temps de sieste pour les enfants, sous la surveillance d'un adulte. Le réveil des enfants est échelonné selon les besoins de sommeil de chacun
- **14 H 45 / 15 H 30** : jeux libres dans la salle de jeux
- **15 h 30 / 16 h** : Goûters
- **16 h / 18 h** : Jeux libres et/ou jeux à l'extérieur et départ échelonné des enfants
- **18 h** : Retour au calme (musique, lecture d'un livre...), transmissions aux parents
- **18 h 30** : Fermeture de la structure pour les enfants
- **18 h 30 / 19 h** : Ménage de fin de journée.

e) **Fonctionnement de l'équipe :**

Cette équipe de professionnels intervient auprès des deux groupes de bébés/moyens et des grands, selon un planning établi de façon permanente.

Ainsi, chaque enfant connaît bien chaque membre de l'équipe et réciproquement.

En même temps, la régularité des présences des enfants selon leurs contrats ainsi que de celle de l'équipe, permet à chacun de repérer les adultes référents sur sa plage horaire.

Le principe qui sous-tend ce fonctionnement est celui d'une bonne coordination dans l'équipe, d'une meilleure connaissance par chacune de tous les enfants des groupes, afin d'offrir un environnement cohérent et sécurisant quelles que soient les professionnelles présentes.

❖ **Réunions d'équipe hebdomadaire :**

Cette équipe se réunit une fois par semaine pour des temps de synthèses, où les informations sur les enfants, leurs familles sont partagées afin d'ajuster une intervention cohérente et dynamique à chacun.

Ainsi chaque évolution de l'enfant est évoquée (ex : *Nicolas a commencé à manger en morceaux, Loretxu a débuté l'apprentissage du pot chez elle et la maman souhaite que l'on continue, Alaia fait de plus en plus de colères, quelle attitude adopter ? Inès a commencé à se mettre debout toute seule, attention aux chutes ! Etc...*).

Ces réunions permettent aussi des ajustements d'ordre institutionnel (modifier l'organisation du temps de chant ou revoir le roulement du changement des draps des bébés etc...).

Ces temps de concertations ont lieu tous les lundis de 13h45 à 15h.

❖ Réunions psychopédagogiques ou journées pédagogiques :

De plus, dans l'objectif d'apporter une réflexion plus approfondie sur des thèmes pédagogiques et/ou psychologiques, des réunions psychopédagogiques ont lieu une fois par an. Ces réunions sont animées par Annick Trounday, psychologue, ou un intervenant extérieur, et regroupent les équipes des 2 structures de l'association.

Ce jour-là (la date est donnée aux familles le plus tôt possible afin que celles-ci s'organisent), la structure ferme ses portes.

Ce temps est nécessaire aux équipes, afin de mener une réflexion sur sa pratique.

Ainsi, dans un temps décalé par rapport à l'agir quotidien, parfois à un rythme intense, il est primordial pour le professionnel de pouvoir analyser son action, prendre du recul, élaborer mentalement les éventuelles difficultés rencontrées.

Ces moments sont le reflet de l'engagement de notre équipe envers une intervention de qualité vis-à-vis des familles qu'elle accueille.

❖ Réunions de supervision clinique d'analyse de la pratique :

Ces réunions sont animées par Annick TROUNDAY, psychologue, qui travaille avec l'équipe autour d'une situation du quotidien qui pose problème ou suscite une réflexion :

Par exemple : le comportement d'un enfant pose question, est-il en difficulté ? Comment pouvons-nous l'aider ? Que se passe-t-il pour lui ? Pour l'équipe qui l'entoure ? Nous essayons de réfléchir à la situation pour aboutir à une amélioration, à un changement favorable à l'enfant.

Ainsi, l'équipe élabore sur les éléments psychologiques présents dans cette situation.

Ce temps est mis en place dans l'objectif d'une recherche permanente d'approfondissement de nos savoirs professionnels.

Formations professionnelles :

Tous les professionnels ont accès à la formation, suivant leur souhait, afin d'approfondir leurs connaissances. Un catalogue d'offre de formations est mis à leurs dispositions.

Nous travaillons avec différents organismes certifiés QUALIOPI.

Notre structure accueille également des stagiaires. Elle peut accueillir des stagiaires en formation :

- Bac Pro

- CAP AEPE
- Auxiliaire de puériculture/ aide-soignante
- Educateur de jeunes enfants
- Elève de quatrième et de troisième
- Stage de bilan de compétence

Ils seront accueillis et accompagnés au sein de la structure.

Après examen de la demande de stage par la coordinatrice petite enfance Annick Trounday, la référente des stagiaires avertira la stagiaire sur la possibilité ou non d'effectuer un stage dans la structure (en fonction des places disponibles : pas plus de 3 stagiaires simultanément). Les horaires des stagiaires seront déterminés lors de la constitution du dossier.

Une charte sera donnée au stagiaire et celui-ci devra la retourner signée le 1^{er} jour de stage (pour les enfants mineurs il devra également être signé par un parent). Les objectifs de stage seront également demandés le 1^{er} jour de stage avec la convention de stage, un extrait de casier judiciaire n°3 pour les élèves majeurs , ainsi qu'une ordonnance si le stagiaire avait un problème de santé particulier.

A la fin de chaque semaine, un bilan sera fait avec la référente des stagiaires. Les stagiaires ont un devoir de réserve. Les noms des enfants ne seront en aucun cas cités dans les rapports de stage. En cas de difficultés avec un stagiaire ou d'absence, l'école dont il dépend sera prévenue immédiatement.

La structure se réserve le droit de mettre fin au stage si un problème quelconque apparaissait.

De plus, le responsable reste joignable en situation d'urgence sur toute l'amplitude d'ouverture de la structure.

Toute modification concernant le personnel est signalée à la C.A.F et à la P.M.I., par la directrice.

La structure ne fait pas intervenir de bénévoles auprès des enfants.

En aucun cas les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel

3. POUR NE PAS CONCLURE...

L'enfance et son développement relèvent de processus dynamiques. Nous tentons au quotidien de nous adapter à ce rythme, le leur, le nôtre, en maintenant notre pratique pédagogique, professionnelle, conviviale et...vivante !

III. PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Projet social :

Etablie en milieu rural, notre crèche « Panpina » fonctionne depuis 1988.

L'Association « Hats-Berri » qui en est le gestionnaire, a été fondée en 1987, par un groupe de femmes désireuses de mettre en place un mode de garde collectif, à l'intérieur du Pays-Basque.

Le statut associatif de l'établissement signifie que des parents actuels ou anciens, engagent leur compétence, leur temps et leur motivation dans la gestion d'un lieu d'accueil de la petite enfance, et se mettent ainsi au service des familles utilisatrices de ce mode de garde.

Au carrefour des 3 cantons de St Etienne de Baigorri, de St Jean Pied de Port et d'Iholdy, la crèche « Panpina » offre 20 places d'accueil régulier, et peut en accueillir plus (jusqu'à 115 %). Dans ce cas :

- le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement n'excédera pas 100% de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil calculée selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire.
- les règles d'encadrement fixées à l'article R. 2324-43 sont respectées à tout instant au regard du nombre total d'enfants effectivement accueillis.

Véritable acteur de la vie locale, ce mode de garde s'inscrit dans un projet de lien social, sachant mettre en relation des familles dispersées géographiquement, parfois isolées (milieu rural très étendu), offrant ainsi un lieu de rencontres et d'échanges à ces familles entre elles, et favorisant également le contact entre des parents et des professionnels de la petite enfance.

Elle favorise la conciliation par les parents de jeunes enfants de leur temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales.

Enrichie de ces contacts mutuels, la crèche « Panpina » se situe bien dans une perspective de cohésion sociale, **favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Bilingue, cette petite crèche à caractère familial s'inscrit dans la culture locale, en respectant le choix linguistique que les parents ont fait pour leur enfant, le basque et/ou le français.

La crèche offre une réponse à une demande d'accueil de jeune(s) enfant(s) de 2 mois et demis à 6 ans, en fonction du besoin que la famille expose (nombre d'heures par semaine, régulier ou occasionnel) et qui fera l'objet d'un contrat.

Toutefois, certaines situations d'urgences nécessitent une réponse rapide de garde que notre structure essaie toujours d'assumer, sans néanmoins passer outre le bien-être de l'enfant (temps minimum de familiarisation, connaissance d'éléments de vie le concernant).

Sinon, en situation habituelle, une période de familiarisation est nécessaire à l'entrée de l'enfant dans la structure.

La qualité de son élaboration signera alors, le contenu des relations à venir entre les familles et l'équipe de « Panpina ».

« Tripartite » (enfant-parent-équipe), cette familiarisation est indispensable dans les jours précédents l'entrée de l'enfant dans la structure.

Elle s'échelonne sur 2 ou 3 semaines, selon les possibilités de la famille et de la structure.

Cette période « d'entrée en connaissance » est facturée sur une base de 15h. Si l'enfant venait à rester plus (suivant ses besoins), cela ne lui serait pas facturé. Le protocole des modalités d'accueil de familiarisation est détaillé dans le chapitre II.

Lieu d'éveil pédagogique mais également culturel et artistique, « Panpina » propose un espace d'ouverture et d'échanges entre les familles dans leurs diversités, et l'équipe qui les accueille.

Depuis le 1^{er} septembre 2007, la « petite sœur » de « Panpina » est venue agrandir le cercle petite enfance d'« Hats-Berri » : il s'agit de l'ouverture de la Maison de la Petite Enfance « HAURREN XOKOA », qui propose un accueil de 28 places depuis le 01 juillet 2022, et un Lieu d'Accueil Enfant Parents tous les mercredis de 14h à 17h30 (gratuit, ouvert à tous) .

L'association « Hats-Berri » s'inscrit dans une démarche d'accueil des familles du territoire, où la parentalité apparaît comme un élément essentiel de vie locale, soutenue par ces lieux ressources.

2. Protection de notre environnement...au quotidien !

Besoin de protéger notre planète

Dans un souci de préservation de l'environnement, l'équipe a fait un certain choix de fonctionnement.

Ainsi, nous essayons de privilégier un maximum un fonctionnement économique et écologique. De ce fait, nous mettons différents moyens en œuvre :

L'électricité :

- éteindre les lumières dans les pièces inutilisées
- éteindre les prises, interphones, et autres appareils électriques chaque soir
- organiser les frigos et congélateurs
- privilégier les ampoules à basse consommation
- préférer les étendoirs à linge au sèche-linge dans la mesure du possible

L'eau :

- faire attention à l'écoulement de chaque robinet
- ne pas laisser couler l'eau plus que nécessaire

Le papier :

Lors des courses, nous limitons le papier d'emballage dans le choix de nos produits. Nous évitons le contact du papier aluminium avec la nourriture

L'entretien :

- utilisation de produits d'entretien protocolaires les moins nocifs (démarche ECOCERT)
- pour les vitres, utilisation de chiffons microfibres.

La répartition des ordures :

Une benne de tri est à disposition près de la crèche pour les produits suivants :

- recyclables : verre
- recyclables : cartons, boîtes de conserve, papiers
- ordures ménagères

Nous trions aussi les piles, bouchons, cartouches d'imprimante.
Nous possédons également un composteur dans lequel nous mettons les déchets alimentaires.

Protégeons notre planète, protégeons nos enfants !

Le 06/01/2025

ANNEXES

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,
en application de l'article L. 214-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

Dans quelle position coucher votre bébé?

Dès mes premiers jours de vie et pendant ma première année :

Je fais dodo sur le dos

- Son visage reste dégagé, il respire à l'air libre.
- Il peut mieux lutter contre la fièvre.
- Il ne risque pas de s'enfouir.
- Ne l'installez pas sur le côté.
- Ne vous endormez pas avec lui dans votre lit.



Respectez le sommeil de votre bébé : un bébé privé de sommeil est plus fragile et plus vulnérable.

Dans quelle literie?

- Dans un lit rigide à barreaux,
- Sur un matelas ferme, bien adapté aux dimensions du lit,
- Sans oreiller, ni coussin
- Sans couverture, ni couette
- Sans cale-bébé
- Ne rajoutez jamais de matelas dans un lit pliant type parapluie



Vous éviterez ainsi le risque que votre bébé :

- Se glisse sous la couette,
 - S'enfouisse le nez dans l'oreiller,
 - Se coince entre matelas et paroi du lit,
- car les conséquences peuvent être fatales.**

En modifiant nos habitudes, nous pouvons éviter de nombreux cas de morts subites du nourrisson.

Préférez l'allaitement maternel dans la mesure du possible.

Quelle température dans sa chambre?

18 à 20°

C'est suffisant.

- Un surpyjama, une gigoteuse, ou une turbulette dont l'épaisseur variera avec la saison convient très bien.
- Ne couvrez pas trop votre bébé, surtout :
 - Si vous mettez le chauffage en voiture,
 - Les jours de grosse chaleur.
- En cas de fièvre, pensez à le découvrir.



La fumée de cigarette est mauvaise pour la santé de votre bébé.

Ouiiii : J'ai faim !
 Ouuuuiiii : J'ai soif !
 Ouuuuiiii : J'ai sommeil !
 Ouuuuiiii : J'ai mal au ventre
 Ouu...ouiii : Je veux un câlin
 Ouuuuiiii : SURTOUT,
 NE ME SECOUZ PAS
 C'EST CE QUE VOUS
 POURRIEZ FAIRE
 DE PIRE !
 AREUH : MERCI !



bébé pleure, c'est sa seule façon de vous dire que

- il a faim
- il a sommeil
- sa couche est sale
- il a chaud ou froid
- il y a trop de bruit
- il y a trop de monde
- il veut un câlin



pour calmer bébé

- proposez-lui un peu d'eau ou de lait
- vérifiez s'il n'a pas chaud ou froid
- emmenez-le dans un endroit calme
- promenez-le
- changez sa couche
- bercez-le doucement
- massez-lui le ventre ou le dos



bébé continue de pleurer

Si vous ne supportez plus ses pleurs, sortez de la pièce pour retrouver votre calme.

- Demandez à quelqu'un de prendre le relais
- Couchez-le sur le dos, au calme dans son lit
- Faites une pause, Respirez profondément.



appelez un(e) ami(e), la famille, un voisin, votre pédiatre
consultez votre pédiatre, votre généraliste, la PMI, l'hôpital

S'il fait un malaise, appelez le 15 ou le 18 ne le secouez pas.
 Vos secousses risquent de faire plus de mal que le malaise.

Protocole "Lait maternel à la crèche"

Comment bien recueillir, conserver et transporter le lait maternel en toute sécurité

Lorsque maman choisit d'utiliser le lait maternel pour nourrir son enfant, l'allaitement directement au sein est à privilégier. En cas d'impossibilité d'allaiter au sein, voici les précautions à respecter pour préparer un biberon de lait maternel.

Premiers gestes recommandés:

-hygiène de la maman: douche, vêtements propres.

Nettoyage du matériel:

-laver le biberon et le tire lait au savon, les rincer et les laisser sécher **sans les essuyer**.

Après utilisation:

-laver le biberon et le tire-lait au savon et à l'eau chaude avec un goupillon et rincer. Laisser sécher **sans essuyer**.

-si utilisation du lave vaisselle, laver tous les accessoires en utilisant un cycle complet à 65°, à l'exception des tétines en caoutchouc.

Conservation du lait maternel:

-si le volume souhaité de lait est recueilli en une seule fois, fermer le biberon avec le couvercle étanche ou **dans des poches à glaçons**.

-si le volume souhaité de lait est recueilli en plusieurs étapes, ne pas verser le lait tiède directement dans le biberon déjà réfrigéré mais refroidir ce nouveau biberon au réfrigérateur puis verser son contenu dans le biberon de conservation.

-**noter la date et l'heure** du premier recueil de lait sur le biberon.

-ajouter **le nom et le prénom** de l'enfant si le lait doit être donné en dehors du domicile.

-le biberon doit être stocké au réfrigérateur à une température de +4°C immédiatement après le recueil du lait.

Le réfrigérateur doit être nettoyer une fois par mois.

Le lait ne doit pas être conservé dans la porte du réfrigérateur qui n'est pas assez froid.

Le lait maternel doit être consommé dans les 48h après le premier recueil.

Congélation du lait maternel:

Si le lait maternel doit être conservé plus de 48h, le congeler à -18°C dès qu'il est recueilli.

-ne pas stocker le lait au freezer ou dans un compartiment à glaçons.

-ne remplir le biberon qu'au 3/4.

Le lait maternel peut être conservé pendant 4 mois au congélateur (-18°C)

Pour le décongeler, le placer au réfrigérateur au moins 6 heures avant l'heure prévue pour la consommation.

Le lait maternel ainsi décongelé doit être conservé au réfrigérateur et consommé dans les 24 heures.

Le lait **décongelé ne doit pas être recongelé**.

Il ne faut pas ajouter de lait fraîchement recueilli à un biberon de lait congelé.

Réchauffage:

-faire tiédir le lait **au bain-marie** dans un chauffe biberon ou dans une casserole. **Ne pas utiliser de micro ondes**.

-**le lait réchauffé doit être consommé dans le 1/2heure**.

vérifier la température du lait en versant quelques gouttes sur la face interne de l'avant bras.

-tout reste de biberon préparé non consommé doit être jeté.

Transport du lait maternel:

-**transporter le biberon de lait maternel froid dans une glacière ou dans un sac isotherme avec un pack de réfrigération**.

Ne pas excéder 1 heure de transport.

La lait doit être placé dans le réfrigérateur à 4°C à l'arrivée.